

No 1

SEANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2020
Aula de l'Ecole du Val d'Arve, rue Daniel-Gevril 13

Présidence : Mme Solange Decnaeck ; M. Didier Prod'hom

La séance est ouverte à 19h15 en présence de :

Mme Stéphanie Lammar, Maire Mme Anne Hiltpold, Conseillère administrative, et Mme Sonja Molinari, Conseillère administrative.

Mmes Alice Bertholon, Elvia Cambier, Marie-France Châtelain, Katia De Conti Kalonji, Solange Decnaeck, Elif Kaytak, Christiane Kolla, Brigitte Leuzinger, Emmanuelle Merle, Loulou Morisod, Céline Sana-Oppliger, Laurence Uldry, Conseillères municipales.

MM. Jean-Marc Antonioli, Loïc Antonioli, Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzi, Julien Barro, Damien Blanc, Philippe Calame, David Chérix, Alain Etienne, Raffaele Fraomene, Jean-Jacques Gerster, Axel Gubler, Benoît Holdener, Dominique Jacot, Matthias Meyer, Claude Morex, Patrick Mützenberg, Léo Peterschmitt, Didier Prod'hom, Alain Voignier, Dominique Von Burg, Conseillers municipaux.

Mme Solange Decnaeck prend la parole devant l'assemblée et rappelle aux participants les règles de sécurité et de comportement à adopter concernant les mesures de protections contre la COVID-19. Elle remercie chacun d'aider à ce que ces mesures soient respectées.

En tant que doyenne d'âge du Conseil municipal, Mme Decnaeck ouvre la séance d'installation du Conseil municipal législature 2020-2025. Elle salue les membres du Conseil administratif, le Secrétaire général, les membres de l'administration, ainsi que le public, qui peut suivre la séance à distance, grâce à la retransmission en direct vidéo.

Mme Decnaeck indique que, l'ordre du jour ayant été publié, elle n'en fera pas lecture et passera directement au premier point.

1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 9 avril 2020 validant les élections des conseils municipaux du 15 mars 2020, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 14 avril 2020

Mme Decnaeck passe la parole à M. Axel Gubler.

Arrêté relatif à la validation de l'élection des conseillers municipaux du 15 mars 2020 ;

9 avril 2020, le Conseil d'Etat, vu les art. 46 al. 1 ; 53 ; 54 ; et 140 de la constitution de la République du canton de Genève du 14 octobre 2012 ; vu l'article 77 al. 1 et 3 de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982, vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 18 mars 2020 constatant les résultats de l'élection des Conseils municipaux du 15 mars 2020 publié dans la FAO du 20 mars 2020 et 30 avril 2020, attendu qu'aucun

recours n'est parvenu à la chambre constitutionnelle de la cour de justice dans le délai légal ;

Arrêt

L'élection des Conseillers municipaux du 15 mars 2020 est validée.

Avant de procéder à la prestation de serment du Conseil municipal, Mme Decnaeck passe la parole au Conseil administratif. Conseil administratif qu'elle félicite pour son élection et réélection brillante.

Applaudissements

Mme Anne Hiltpold prend la parole. Elle souligne que Mme Lammar est nommée Maire pour la 5^e fois, et que c'est elle qui présentera la répartition des dicastères ainsi que l'organisation pour les cinq prochaines années. Mme Hiltpold en profite pour souhaiter à Mme Lammar un très joyeux anniversaire et lui adresser ses meilleurs vœux.

Applaudissements

Mme Lammar remercie Mme Hiltpold ainsi que l'assemblée. Elle procède à la lecture de son discours.

Mesdames les Conseillères administratives,
Madame la doyenne du Conseil municipal,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

En 2011 et 2015, j'avais intitulé le traditionnel discours de début de législature, dont l'objectif est essentiellement de vous donner quelques informations concernant la répartition des mairies et des dicastères, comme le discours de Sainte-Croix, en comparaison avec le discours de Saint-Pierre, sans commune mesure bien évidemment avec l'échelon cantonal et qui s'entendait bien évidemment aussi sans référence religieuse aucune. En ce début de législature et durant cette séance d'installation du Conseil municipal, délocalisée et un peu particulière en raison des directives sanitaires, il me revient à nouveau l'honneur de vous dire ces quelques mots, au nom du Conseil administratif. Pour couper court à tout suspense je commencerai directement avec la répartition des dicastères telle qu'elle a été convenue. A noter que dans cette répartition nous avons souhaité maintenir les principes suivants : ne pas scinder un service existant en deux, ce qui aurait pour conséquence qu'un service doivent travailler avec les implications de deux magistrates différentes, ce qui n'est ni sain, ni efficace, que cela soit pour le ou la chef.fe de service, pour les magistrates ou plus globalement pour le bon fonctionnement de l'administration.

Une répartition des services transversaux ou de support entre les trois magistrates.

Une répartition des services équitables en charge et en visibilité afin qu'aucun magistrat ne soit prétéritée. Mme Lammar mentionne également que la logique qui a présidé la répartition des dicastères en 2015 leur a parue, à l'usage, plutôt opportune. Par ailleurs, le travail effectué en investissement tant de la part de Mme Hiltpold que d'elle-même durant cette dernière législature dans leurs services respectifs, les projets en cours qu'elles souhaitent mener à bien ajoutés aux souhaits des unes et des autres qu'elles ont tenté de satisfaire pour toutes les parties, tout cela a conduit, finalement, au status quo.

Mme Anne Hiltpold conserve donc le Service des Affaires sociales, avec l'enfance et la jeunesse, qui comprend donc la petite enfance, les écoles, le parascolaire et les restaurants scolaires, le projet emploi jeune (PEJ), les travailleurs sociaux hors murs (TSHM) ; et également tout ce qui concerne la solidarité, la citoyenneté et collectivité, soit le Service social communal, le centre d'action social, les aînés, les EMS, l'IMAD,

l'Etat civil et le cimetière, l'intégration et l'aide humanitaire, les associations et la vie associative, le contrat de quartier, la maison de quartier et les naturalisations.

Mme Hiltpold est également en charge du service des Ressources humaines, qui concernent le recrutement, le développement et la formation, la réglementation et le suivi administratif, la santé au travail et la commission du personnel.

Enfin, le troisième service de Mme Hiltpold, la Police municipale, soit la police de proximité, le contrat local de sécurité et les patrouilleuses scolaires.

Mme Lammar précise que la suppléante de Mme Hiltpold est Mme Sonja Molinari.

Mme Lammar annonce que Mme Sonja Molinari reprend les services de M. Nicolas Walder, à savoir le service de l'Urbanisme, avec l'aménagement, l'urbanisme, les travaux et le domaine public, donc tout ce qui est plan directeur, acquisitions foncières, autorisations de construire, chantiers, développement urbain, assainissement et génie civil, aménagement des routes et maçonnerie, notamment du cimetière. Egalement au service de l'Urbanisme tout ce qui est environnement et développement durable, avec aussi les énergies et la mobilité, l'Agenda 21, la protection de l'environnement, les transports et la mobilité.

Deuxième service de Mme Molinari, le service de la Voirie, des espaces verts et du matériel, avec le nettoyage du domaine public, l'aménagement et l'entretien des espaces verts, levée et tri des déchets, les transports et supports aux manifestations, et la centrale d'achat communale.

Enfin, dernier et non des moindres services de Mme Molinari, le service Financier, avec les analyses, la planification et tenue des finances, les assurances, le suivi des contrats et redevances, la taxe professionnelle communale, et la promotion des activités économiques de proximité. Mme Lammar annonce qu'elle sera la suppléante de Mme Molinari.

Quant à cette dernière elle annonce conserver le service des Affaires culturelles, de la communication et information, avec tout ce qui touche aux activités et manifestations culturelles, les bibliothèques, le musée, les archives, les théâtres, les manifestations communales, la communication digitale, le journal Vivre Carouge ainsi que le tourisme.

Deuxième service de Mme Lammar, le service de la Construction, entretien des bâtiments et du sport, avec le secteur bâtiments et logements, la planification la construction des bâtiments public, des régies communales, que cela soit l'entretien, le nettoyage, la transformation et l'amélioration des bâtiments, des énergies, et des baux et loyers. Autre axe de ce service, les sports, avec la promotion du sport, l'exploitation et développement des installations sportives, et les liens avec les associations et clubs sportifs.

Enfin, Mme Lammar présente son dernier service, le service informatique, logistique et protection de la population, avec le guichet de la commune Carouge à votre service, qui comprend la réception, l'accueil de la population, l'occupation du domaine public, et des autorisations hors chantiers, tout ce qui concerne les marchés, et le deuxième volet, l'informatique, la bureautique et téléphonie ainsi que les mesures de santé et de sécurité au travail. Enfin, le volet protection de la population avec la protection civile, les sapeurs-pompiers, les sauveteurs auxiliaires et les samaritains. La suppléante de Mme Lammar est Mme Anne Hiltpold.

S'agissant de la répartition des mairies, Mme Lammar indique que cette année encore, elle a l'honneur d'assurer la charge de maire et Mme Hiltpold sera vice-présidente.

En 2021-2022, ce sera Mme Hiltpold qui sera maire et Mme Sonja Molinari vice-présidente.

En 2022-2023, Madame Sonja Molinari sera maire, et Madame Stéphanie Lammar, vice-présidente.

En 2023-2024, Mme Anne Hiltpold sera maire, Madame Sonja Molinari, vice-présidente;

Enfin, en 2024-2025, Madame Stéphanie Lammar sera maire pour la dernière année et Madame Anne Hiltpold, vice-présidente.

Ces décisions de répartition ont aussi été orientées par une volonté marquée de poser les bases d'un fonctionnement collégial, efficient et productif pour Carouge. En effet, pour mener à bien l'ensemble des missions qui sont dévolues au Conseil administratif, ce dernier souhaite à continuer à mettre en avant des valeurs d'ouverture, de transparence et d'efficacité afin d'assurer des prestations adéquates et de qualité, de nous adapter aux défis de Carouge, et de garantir un accès équitable, de toutes et tous, aux prestations communales. Le Conseil administratif désire également travailler en bonne entente avec le Conseil municipal, et Mme Lammar en profite pour féliciter toutes les Conseillères et tous les Conseillers municipaux pour leur élection. « Bravo à toutes et tous ! ». Le Conseil administratif se réjouit de poursuivre et développer ensemble le travail accompli jusqu'ici, pour que chaque carougeoise et chaque carougeois puisse bénéficier de la meilleure qualité de vie possible dans notre commune. Cet esprit du « vivre ensemble », le Conseil administratif souhaite le cultiver durant cette législature. Législature qui sera aussi l'occasion d'aller davantage à la rencontre des citoyennes et des citoyens, d'entendre leurs préoccupations, et de renforcer l'approche participative de la gestion communale. A ce titre, le CA à votre écoute sera maintenu, cette permanence pour la population, où nous accueillons, à trois, toute personne ayant des questions, des propositions, voir aussi des doléances. Cette permanence se tiendra désormais tous les jeudis du mois, hors vacances scolaires. Grâce à ce dialogue et cette concertation, il nous sera plus facile de présenter des projets concrets et constructifs qui tiennent compte des besoins actuels et futurs des habitantes et des habitants, en ayant toujours le souci de préserver l'atmosphère carougeoise typique, conviviale et chaleureuse. Les enjeux sont effet très importants pour une ville telle que Carouge. L'aménagement que nous souhaitons de qualité durable de nouveaux quartiers, les implications que cela engendre au niveau social, culturel, et environnemental, doit être anticipé au niveau de l'aménagement du territoire. Dans cette perspective, la création des infrastructures de demain, qu'elles soient sportives, culturelles, sociales, ou même commerciales, les problèmes de logement, les soucis propres aux personnes âgées et aux jeunes, les interactions intergénérationnelles et associatives, seront au cœur de notre action. Les effets du changement climatique imposent aussi des réponses pour préserver notre environnement et notre santé, tel le développement de la végétalisation et la lutte contre les îlots de chaleur. Par ailleurs les conséquences de la crise que nous traversons actuellement seront également un enjeu de taille. La COVID-19 a révélé plus encore les lignes de fracture de notre société et nous aurons une attention redoublée à apporter aux plus vulnérables d'entre nous, qui auront un besoin d'aide accru, au cours des prochains temps. Au niveau des entreprises, des commerces et des activités associatives, culturelles ou sportives, les mois à venir seront parfois très douloureux et Carouge se devra de répondre présente, pour répondre en soutien à ces différents acteurs qu'ils soient économiques, sportifs, culturel, associatif, sociaux, ou encore éducatif. Il sera indispensable, non seulement de soutenir les personnes touchées par cette crise, mais aussi de repenser notre manière de vivre, afin que Carouge demeure une ville où il fait bon vivre. Cela étant, les défis et tâches qui nous attendent ne pourront être mis en place sans le soutien de votre conseil et être effectués sans la précieuse aide d'une administration carougeoise efficace, compétente, dynamique, et au service de la population. Vous aurez l'occasion de rencontrer les chefs de service et quelques collaboratrices et collaborateurs tout au long de cette législature et en particulier dans les différentes commissions. Mme Lammar présente d'ores et déjà à l'assemblée M. le Secrétaire général Manuel Schüle, « qui travaille dans l'ombre mais sans qui rien ne pourrait se faire », souligne-t-elle. Mme Lammar présente ensuite M. Laurent Dentand, chef du service du SILPP, celui-ci gère la mise en place complexe des mesures de sécurité de cette séance. Les autres chefs de service, qui assistent normalement à la première séance ne sont pas là, pour les raisons sanitaires imposées par les mesures COVID. Avant de conclure, Mme Lammar tient à remercier, au nom des trois Conseillères administratives, les carougeoises et carougeois qui leur ont fait confiance.

« Nous ne les décevrons pas », assure Mme Lammar, qui ajoute que le Conseil administratif se réjouit avec grande motivation et beaucoup d'enthousiasme de se mettre à la tâche. Mme Lammar termine encore ces quelques mots en souhaitant aux nouveaux élus, ainsi qu'aux conseillers et conseillères réélus.e.s une excellente législature empreinte de respect et de dynamisme.

Applaudissements

2. Prestation de serment des conseillers municipaux entre les mains de la doyenne d'âge ;

Mme Decnaeck explique le déroulement de la prestation de serment.

Les conseillères et conseillers municipaux se lèveront et répondront « je le jure » ou « je le promets » au texte suivant :

Une fois chaque conseiller(ère) appelé, la Présidente prendra acte du serment des conseillers municipaux par ces paroles : Je prends acte de votre engagement.

Mme Decnaeck demande aux conseillers et conseillères et à l'assemblée de se lever et procède à la lecture du serment

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne permet pas de divulguer. »

M. Jean-Marc ANTONIOLI

- Je le jure !
- Je prends acte de votre engagement.

M. Loïc ANTONIOLI

- Je le jure !
- Je prends acte de votre engagement.

M. Pierre BAERTSCHI

- Je le promets !
- Je prends acte de votre engagement.

M. Dominique BARBUZZI

- Je le promets !
- Je prends acte de votre engagement

M. Julien BARRO

- Je le promets !
- Je prends acte de votre engagement.

Mme Alice BERTHOLON

- Je le promets !
- Je prends acte de votre engagement.

M. Damien BLANC

- Je le promets !
- Je prends acte de votre engagement.

M. Philippe CALAME

- Je le promets !
- Je prends acte de votre engagement.

Mme Elvia CAMBIER

- Je le promets !
- Je prends acte de votre engagement.

Mme Marie-France CHATELAIN

- Je le promets !
- Je prends acte de votre engagement.

M. David CHÉRIX

- Je le promets !
- Je prends acte de votre engagement.

Mme Katia DE CONTI KALONJI

- Je le promets !
- Je prends acte de votre engagement.

M. Alain ETIENNE

- Je le promets !
- Je prends acte de votre engagement.

M. Raffaele FRAOMENE

- Je le jure !
- Je prends acte de votre engagement.

M. Jean-Jacques GERSTER

- Je le jure !
- Je prends acte de votre engagement.

M. Axel GUBLER

- Je le jure !
- Je prends acte de votre engagement.

M. Benoît HOLDENER

- Je le promets !
- Je prends acte de votre engagement.

M. Dominique JACOT

- Je le jure !
- Je prends acte de votre engagement.

Mme Elif KAYTAK

- Je le promets !
- Je prends acte de votre engagement.

Mme Christiane KOLLA

- Je le promets !
- Je prends acte de votre engagement.

Mme Brigitte LEUZINGER

- Je le promets !
- Je prends acte de votre engagement.

Mme Emmanuelle MERLE

- Je le jure !
- Je prends acte de votre engagement.

M. Matthias MEYER

- Je le promets !
- Je prends acte de votre engagement.

M. Claude MOREX

- Je le jure !
- Je prends acte de votre engagement.

Mme Loulou MORISOD

- Je le promets !
- Je prends acte de votre engagement.

M. Patrick MUTZENBERG

- Je le promets !
- Je prends acte de votre engagement.

M. Léo PETERSCHMITT

- Je le promets !
- Je prends acte de votre engagement.

M. Didier PROD'HOM

- Je le promets !
- Je prends acte de votre engagement.

Mme Céline SANA-OPPLIGER

- Je le promets !
- Je prends acte de votre engagement.

Mme Laurence ULDRY

- Je le jure !
- Je prends acte de votre engagement.

M. Alain VOIGNIER

- Je le jure !
- Je prends acte de votre engagement.

M. Dominique VON BURG

- Je le promets !
- Je prends acte de votre engagement.

Mme Decnaeck demande à l'assemblée de se rasseoir. Elle prononce ensuite quelques mots, en ouverture à cette législature.

« Mon discours sera aussi court que possible mais aussi engagé que nécessaire. Ce discours, je l'adresse en particulier à la génération Zoom. Celle des « zoomers ». Ce discours, je l'adresse à cette génération qui grandit dans un monde instable gagné par les inquiétudes liées aux changements climatiques et qui va devoir supporter les conséquences de cette crise sanitaire que nous traversons tous. Quand j'entends claironner haut et fort à la suite de l'annonce du déconfinement que nous allons revenir à la normale, je reste perplexe, et je m'interroge sur le concept de normalité. Qu'est-ce que ça veut dire, revenir à la normale ?

Est-ce que revenir à la normale, c'est s'installer dans un monde insupportable et effroyable ? Un monde fait d'humiliations. On y trouve le racisme, la guerre en Syrie, la tragédie des migrants, les camps de réfugiés surpeuplés et insalubres, les injustices sociales et salariales, la précarité, les féminicides, les violences, les incendies de forêt, la famine. 9 millions d'humains dont 3 millions d'enfants, meurent de faim chaque année. Est-ce que revenir à la normale, c'est continuer à s'accommoder de la pollution ? De la destruction des écosystèmes naturels ? De l'effondrement de la biodiversité ? Plusieurs climatologues, géologues, astrophysiciens, biologistes, médecins, scientifiques de tous bords, sont unanime pour faire état d'une crise de l'environnement sans précédent dans l'histoire de l'humanité. Au lieu de penser « revenir à la normale », on pourrait peut-être s'interroger sur nos modes de vie, nos vrais besoins, nos vraies aspirations, ouvrir nos esprits sur l'essentiel, l'amour, l'amitié, la famille. Veillez à ce que les pratiques solidaires innombrables et dispersées se prolongent et s'intensifient. C'est peut-être le moment de revaloriser et de mieux payer tous ces métiers essentiels et vitaux, que l'on a redécouverts pendant la pandémie de la COVID-19. C'est peut-être le moment aussi de relocaliser un certain nombre d'activités, d'abandonner le libre échange pour un juste échange, de travailler ensemble pour un système qui profite à tous, d'aller vers une croissance de l'économie des besoins essentiels du durable, du local et non du jetable. C'est peut-être le moment d'arrêter cette course effrénée au consumérisme. C'est peut-être le moment de ne pas laisser nos consciences s'hydroxy-chloroformer. Si nous voulons survivre, quittons ce modèle qui privilégie l'avoir au détriment de l'être, qui organise la surveillance tout azimuts, qui installe des caméras thermiques dans les endroits les plus insidieux, qui envoie des délégations d'algorithmes pour contrôler nos corps. Quittons ce modèle qui risque bientôt de mettre un masque sur notre liberté d'expression. Tous les partis ici représentés ont mis les valeurs d'humanisme, d'écologie, et de solidarité dans leurs campagnes. J'ai relu tous les programmes. Ces trois valeurs devront guider notre mission d'élu pendant tout notre mandat. C'est notre responsabilité de poursuivre la bataille contre les inégalités. La crise a amplifié une réalité jusque là négligée. On a vu pendant le confinement les inégalités entre ceux qui vivent entassés à plusieurs dans des petits appartements sans balcon et ceux qui possèdent une villa avec jardin ou un chalet avec jacuzzi. Je pense que le moment est venu de mettre en place un revenu minimum garanti pour tous, sans distinction de statut social, un revenu qui permette à chacun de payer sa nourriture, son loyer, ses assurances, vivre dignement et de ne pas devoir un jour faire la queue pendant des heures pour obtenir de quoi manger.

Et pour conclure, même si cela paraît utopique, le monde que j'aimerais laisser aux générations futures, zoom et après zoom, serait un monde d'ouverture aux autres, aux espaces naturels, aux autres espèces, un monde d'harmonie et de symbiose avec le vivant, un monde où la terre n'est plus monopolisée ni par des puissants, ni par des Etats, où la nature a sa propre valeur et n'est plus considérée comme un ensemble de ressources à la disposition des humains, des humains cupides. Un monde de justice, d'amour, de générosité, de courage et de liberté. Et comme dirait Edgar Morin : « je souhaite que l'on tende vers un nouvel essor de vie conviviale et aimante, vers une civilisation où se déploie la poésie de la vie ». Merci.

Applaudissements

3. Election du bureau du Conseil municipal (immédiatement après son élection, la-le président.e du Conseil municipal reçoit la prestation de serment de la doyenne d'âge) ;

Mme Decnaeck rappelle que selon le règlement du CM, les élections ont lieu à main levée, ici vote électronique, sauf si un quart du conseil municipal demande le vote à bulletins secrets. Comme il n'y a pas de demande de scrutin secret, Mme Decnaeck lance le vote pour l'élection du président du Conseil municipal.

Mme Decnaeck sollicite les propositions pour la présidence du Conseil.

M. Peterschmitt prend la parole et au nom du groupe des Vert.e.s, présente M. Didier Prod'hom.

Mme Decnaeck demande le vote.

M. Didier Prod'hom est élu à la présidence du Conseil municipal avec 30 oui, 0 non et 2 abstentions.

Applaudissements et remise du bouquet

Le Président remercie l'assemblée et annonce l'assermentation de la doyenne d'âge, Mme Solange Decnaeck. Il demande à l'assemblée de se lever et donne lecture du serment :

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne permet pas de divulguer ».

Mme Decnaeck répond par « je le promets ». Le Président prend acte de son engagement.

Applaudissements

Le Président remercie Mme Decnaeck d'avoir conduit le début de la séance. Le Président souhaite adresser un petit hommage à son collègue et prédécesseur, M. Alain Voignier.

Madame la Maire, Mesdames les Conseillères administratives,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,
Monsieur le Secrétaire Général et les collaborateurs du CM,
Mesdames et Messieurs, chères amies, chers amis.

Je suis fier et très heureux de me tenir devant vous ce soir en qualité de président du Conseil municipal. Je vous remercie de la confiance que vous m'avez accordée et je suis honoré de pouvoir débiter cette législature de 5 ans et d'en assumer le rôle de président pendant les 12 prochains mois.

Je tâcherai de représenter l'entier de ce Conseil, avec rigueur et écoute lors des différents événements et manifestations de nos chères sociétés et associations carougeoises.

Je tiens à féliciter les trois Conseillères administratives, pour leur réélection et élection. Carouge peut être fier d'avoir trois femmes à son exécutif. *Je profite également de souhaiter à Madame la Maire, Stéphanie Lammari un joyeux anniversaire.*

Mes félicitations vont également à toutes et tous, pour votre réélection et élection ainsi que pour votre engagement pour notre commune.

Pour ce soir, j'ai décidé de reporter le discours de début de législature du président à la prochaine séance de juin, car à mes yeux il est plus important de saluer le travail de la précédente législature, du Conseil municipal et plus particulièrement son dernier président Monsieur Alain Voignier.

Cher Alain, au nom de ce conseil et de l'ancien bureau, je tiens à te remercier pour ton rôle de président, qui n'a pour toi pas été toujours évident : Deux budgets consécutifs, une année qui s'est également soldée par une fin dans une crise sanitaire sans précédent, qui a mis entre parenthèse notre Conseil.

Tes qualités humaines, de dialogue et d'écoute, du respect des institutions et de leur fonctionnement, des associations de notre commune, du bien des Carougeoises et Carougeois ont été purement et simplement un modèle.

Tu as placé la barre bien haute ... Nous allons reprendre la suite, dans le même état d'esprit.

Le Conseil municipal t'adresse ses plus vifs remerciements.

Applaudissements. Le président nouvellement élu remet un cadeau de départ au président sortant.

- **Accueil du CM**

Le Président souhaite maintenant adresser quelques mots aux Conseillères et Conseillers municipaux nouvellement élu.e.s.

Après leur avoir souhaité la bienvenue, le Président assure se réjouir des nouvelles collaborations constructives qui ne manqueront pas de se tisser. Il souhaite ensuite marquer leur entrée en fonction par la remise que quelques fleurs.

Le Président appelle chacun au pupitre pour prendre son bouquet, sous les applaudissements répétés.

Election du Vice-président du Conseil municipal

Engagé depuis longtemps en politique, M. Dominique Barbuzzi est proposé au poste de Vice-président du Conseil municipal.

M. Von Burg fait remarquer qu'il trouve curieux que les Présidents et vice –président soient déjà sur le site internet. M. Prod'hom s'en excuse, c'est une erreur.

Le Président lance le vote et annonce que M. Barbuzzi est élu Vice-Président du Conseil municipal. Il le félicite et se réjouit de pouvoir s'appuyer sur lui lors de cette année.

Le Président annonce que suite aux discussions des différents groupes, il sollicite les propositions pour le poste de secrétaire.

Mme Loulou Morisod propose, pour le PS, pour le poste de secrétaire, propose M. Alain Etienne. Architecte paysagiste, concerné par l'environnement, doté d'un sens aigu de la justice, et de la solidarité, valeurs qu'il est toujours prêt à défendre. Alain a siégé 12 ans au Grand conseil puis 9 ans à notre Conseil, dont il a assuré la présidence en 2016-2017. Il a acquis une expérience et un sens politique. C'est un homme de qualité qui sera tout à fait à l'aise pour mener à bien la tâche de secrétaire que vous voudrez bien lui confier.

Sans autre proposition, le Président met aux votes la candidature de M. Etienne au poste de secrétaire.

Avec 26 oui, 0 non et 6 abstentions que M. Etienne est nommé secrétaire du Conseil municipal.

Toujours suite aux discussions préparatoires entre les formations politiques, le Président demande les propositions pour l'élection du Vice-secrétaire du Conseil municipal.

M. Voignier prend la parole pour proposer une personne de confiance à l'humour parfois frivole. Il a fait tous les postes au bureau, et il est pour le PLR important que le bureau soit de qualité, avec la personne de M. Jean-Jacques Gerster.

Le Président met au vote la candidature, M. Jean-Jacques Gerster est élu avec 31 oui, 0 non et 0 abstention.

Le Président lui souhaite la bienvenue.

4. Nomination des diverses commissions.

Le Président indique que les listes ont été transmises par courriel, CMnet et par papier sur chaque bureau. Nomination au sein des diverses commissions, conformément aux art. 79 et ss. du règlement du Conseil municipal les membres des commissions sont désignés selon la répartition proportionnelle des groupes telle que sorties des urnes. Pour les autres entités, la même règle est appliquée, sauf si les statuts de ces entités prévoient d'autres dispositions. Une liste de chaque commission a été fournie à chacun et pour la clarté du processus de désignation, nous procéderons comme suit :

1. Nous voterons en bloc pour élire les membres des 13 commissions du Conseil municipal avec leur intitulé retenu pour cette législature, conformément aux travaux conduits par le Bureau en début d'année et ayant recueilli l'accord de toutes les formations politiques.
2. Puis nous procéderons à la désignation dans les commissions extra-parlementaires de l'intégration et de l'aide aux pays en voie de développement, en bloc.
3. Enfin, nous élirons les représentants des entités mentionnées aux art. 97 à 102 de notre règlement, fondation par fondation.

Comme il n'y a pas de demande de vote à bulletin secret, le Président lance le vote des listes de commissions.

M. Barro demande la parole pour signaler une erreur sur la liste de commission des Pétitions.

Il faut remplacer deux personnes des Verts Libéraux, MM. Barro et Barbuzzi, par Mmes Elif Kaytak et Emmanuelle Merle.

Sous réserve de cette modification, le Président commence par faire voter en bloc les membres des 13 commissions.

Les membres des 13 commissions sont élus à l'unanimité.

Le Président demande le vote des commissions extraparlimentaires APED et Intégration.

Les membres des commissions extra-parlementaires sont élus à l'unanimité.

Le Président demande le vote pour les membres des fondations en bloc.

- Fondation immobilière de la Ville de Carouge (FIVC)
- Fondation du Vieux-Carouge (FVC)
- Fondation carougeoise pour le logement des personnes âgées (FCLPA)
- Fondation Bruckner pour la promotion de la céramique à Carouge
- Fondation Intercommunale des communes de Bardonnex, Troinex et Carouge pour le logement des personnes âgées (EMS Drize)
- Fondation de droit privé pour la conservation, la réhabilitation, la gestion et l'exploitation du cinéma BIO

Les membres des différentes fondations sont élus à l'unanimité.

Le Président rappelle avant de clore la séance, qu'une séance d'information est prévue le jeudi 18 juin à 18h30, spécialement pour les nouveaux Conseillers municipaux, et que la prochaine séance plénière se tiendra le jeudi 25 juin 2020.

Le Président annonce souhaite organiser à la rentrée le traditionnel repas du Président, afin que chacun puisse mieux faire connaissance.

Le Président lève la séance en remerciant tout ceux qui ont contribué à sa tenue.